

Monsieur Metonou Charles Arthur AGOSSOU

Droit Public

*La lutte contre la criminalité environnementale dans l'espace francophone:
Recherches à partir des situations française, canadienne, béninoise et congolaise.*

dirigés par Monsieur Hugues HELLIO et Frédéric Joël AÏVO
Cotutelle avec l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) BENIN

Soutenance prévue le **jeudi 21 décembre 2023** à 9h30
Lieu : Faculté de droit Rue d'Esquerchin 59500 Douai
Salle : des Actes

Composition du jury proposé

M. Hugues HELLIO	Université d'Artois	Directeur de thèse
Mme Corinne ROBACZEWSKI	Université de Lille	Rapporteuse
M. Jean Louis ATANGANA AMOUGOU	Université de Yaoundé 2	Rapporteur
M. Michel PRIEUR	Université de Limoges	Examinateur
M. Gérard AÏVO	Université d'Abomey-Calavi	Examinateur

Résumé :

En tant que manifestation de l'activité des hommes, la criminalité environnementale est l'une des causes majeures de la détérioration de l'environnement. Pollution marine, pollution des sols et des eaux, trafic illégal des déchets, commerce illégal des espèces de faunes et de flores sauvages protégées sont autant de menaces pour la protection de l'environnement. Ainsi, lutter contre ces différentes menaces revient inéluctablement à protéger l'environnement. La prise de conscience de la protection de l'environnement s'est matérialisée par une multitude de textes normatifs tant juridiquement contraignants que non contraignants dans l'ordre juridique international. Le droit international apparaît comme un moyen de construction de politiques en matière d'environnement. Ainsi, le droit international de l'environnement est perçu comme un outil de réalisation d'accords autour des questions majeures de protection de l'environnement. Toutefois, ces différents instruments juridiques internationaux, communautaires n'ont pas pour autant mis un terme à la criminalité environnementale dans l'espace francophone. Il ne saurait en être autrement puisque le droit international de l'environnement est tributaire du droit interne des Etats.